

LA ROCHELLE, SAMEDI 14 OCTOBRE 2017

37^e Assemblée Générale



EN SUPPLÉMENT : EXERCICE 2016 - RAPPORTS ET VIE DES DÉLÉGATIONS
MATÉRIEL DE VOTE PAR CORRESPONDANCE INCLUS



Toujours plus d'informations sur notre site admd.net et sur les réseaux sociaux :



Twitter, Instagram, Periscope :
[admdfrance](https://twitter.com/admdfrance) et [jeunesadmd](https://www.instagram.com/jeunesadmd)



Facebook :
[admd.france](https://www.facebook.com/admd.france) et [jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)

ADMD

50, rue de Chabrol
75010 Paris

Services administratifs :

du lundi au vendredi
de 9h à 19h (sauf août, 17h)
Tél. : 01 48 00 04 16

ADMD - Écoute :

du lundi au vendredi
de 10h à 19h (sauf août, 17h)
Tél. : 01 48 00 04 92

Fichier national des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : infos@admd.net

Éditorial

Ce journal est édité par
l'Association pour le Droit de
Mourir dans la Dignité (ADMD).

Directeur de la publication :

Jean-Luc Romero

Responsable de la rédaction :

Philippe Lohéac

Coordinatrice de la rédaction :

Sandrine Arrault

Conception graphique :

Richard Cousin
www.yummyum.fr

Photo de la couverture :

© Adobe Stock Photos

Photos de la 4^e de couverture :

Mathieu Delmestre

Impression :

Imprimerie Arlys
12, rue Gustave-Eiffel
95190 Goussainville
Tirage papier :
60 300 exemplaires

Dépôt légal :

À parution

Bon à tirer le :

5 juillet 2017

Les textes signés
n'engagent que la
responsabilité de
leur auteur.

Avec ce numéro :

Le supplément annuel
consacré aux rapports de
l'exercice 2016, un ou deux
bulletins de vote (R^o/V^o),
une ou deux enveloppes
bleues de vote et une ou
deux enveloppes blanches
de correspondance.

L'Assemblée nationale a connu cette année un renouvellement historique. Jamais le turn over ne fut si important. Nous pouvons espérer – et les Français avec nous – que ces nouveaux parlementaires, moins pétris d'habitudes et des jeux d'appareils, presque à parité hommes/femmes, plus modernes, moins dociles sans doute, seront aussi plus à l'écoute de la demande d'ultime liberté exprimée sans relâche par nos concitoyens. Rappelons que selon le sondage Ifop de mars 2017, 90% des Français sont favorables à la légalisation du suicide assisté (91% chez les électeurs d'Emmanuel Macron) et 95% à la légalisation de l'euthanasie (96% des électeurs d'Emmanuel Macron). Qui sait si ce quinquennat ne verra pas la satisfaction de la revendication portée par l'ADMD depuis sa création en 1980 ? D'autant que Jean Leonetti n'est plus député et que nous pourrions toujours compter sur le soutien d'Olivier Falorni, de Jean-Louis Touraine, de François de Rugy – qui plus est, président de l'Assemblée nationale – ou de Barbara Pompili...

Je profite de l'occasion pour regretter la disparition des bancs de l'Hémicycle de certains de nos soutiens, comme notamment Véronique Massonneau, membre de notre comité d'honneur, ou encore Stéphane Saint-André.

Nous avons donc du pain sur la planche, mais nous devons nous mobiliser sans relâche en gardant au cœur et à l'esprit Jean

Mercier, Nicolas Bonnemaïson, Vincent Lambert, Anne Bert et tous les anonymes, dont des êtres chers, qui ont souffert en fin de vie d'une loi sourde qui refuse toujours le droit de choisir le moment et la manière d'éteindre la lumière...

Je vous souhaite un bel été, que vous quittez votre domicile pour quelques jours ou que vous restiez à la maison, que vous connaissiez la maladie ou non.

Je vous retrouverai avec plaisir lors des prochaines réunions publiques que je fais toutes les semaines en province et lors de notre 37^e assemblée générale qui se tiendra, le samedi 14 octobre 2017, à l'Espace Encan, à La Rochelle (convocation en page 8 de ce Journal).

Enfin, je souhaite aux Jeunes de l'ADMD et à Christophe Michel, notre secrétaire général,

une bonne tournée pour la 3^e édition de l'AdmdTour qui, de Paris à Metz, en 24 étapes, parlera des directives anticipées. Une fierté pour nous de voir que les jeunes générations sont actives et plus que jamais mobilisées à nos côtés.

Jean-Luc Romero,
président bénévole de l'ADMD,
délégué pour le 12^e arrdt de Paris

[@JeanLucRomero](https://www.facebook.com/JeanLucRomero)



Du côté de...

DU CÔTÉ DE L'ÉLYSÉE

• Punchline, sur C8

- dimanche 26 mars 2017

Emmanuel Macron : « Sur la fin de vie, je pense qu'il faut d'abord faire pleinement appliquer la loi dite Claey-Leonetti. Vous pouvez donner vos instructions, vos recommandations de votre vivant, trop peu de Françaises et de Français le font. Il y a une première campagne de communication qui commence, je pense qu'il faut généraliser cela. Généraliser aussi le meilleur accompagnement dans les derniers instants de la vie et le traitement de la douleur ; mais je pense qu'une campagne présidentielle n'est pas faite pour purger ces débats, qui sont des débats philosophiques, très profonds, qui relèvent de la conscience philosophique, religieuse, humaine. Je suis pour qu'on en débattenne, qu'on en parle dans un temps apaisé mais je ne trancherai pas et je ne ferai pas de loi en arrivant sur ce sujet. »

Laurence Ferrari : « Et vous, vous voulez choisir votre fin de vie ? »

Emmanuel Macron : « Moi, je souhaite choisir ma fin de vie, oui. »



• Demain Président, sur TF1

- lundi 17 avril 2017

Emmanuel Macron : « C'est un sujet éminemment sensible qui touche les convictions philosophiques, religieuses, personnelles et on ne peut pas l'aborder simplement par oui ou par non, parce qu'il touche la vie de millions de concitoyens et l'intimité profonde ; il faut faire

vivre cette loi, il faut que ce que la loi Claey-Leonetti a prévu déjà fonctionne. Je vois deux priorités : la première c'est de pouvoir donner tôt dans sa vie, en tout cas avant d'être aux dernières extrémités, des indications sur ce que l'on souhaite ; la loi le permet, il faut l'appliquer, le généraliser et informer nos concitoyens. C'est encore très peu utilisé. Ensuite, il faut réduire au maximum la souffrance dans les derniers instants de la vie, et je me battrais pour

cela. Ce que toutes celles et ceux qui travaillent dans nos services de soins palliatifs font est remarquable. Mais dans notre pays, nous devons encore réduire la souffrance de chacune et chacun. Par contre, je ne souhaite pas aujourd'hui dans le cadre d'une campagne présidentielle dire qu'il faut changer de loi parce que c'est un sujet éminemment intime, éminemment profond, qui mérite des débats de société beaucoup plus denses, qui mérite de prendre le temps. »

SOMMAIRE

P.2	Éditorial
P.3	Du côté de...
P.4	Actualités
P.5	Un nouveau membre au comité d'honneur de l'ADMD
P.6	Agenda du président
P.6	3 ^e édition de l'#AdmdTour
P.8	37 ^e Assemblée générale
P.9	Liste des candidatures aux élections internes de l'ADMD
P.20	Les fiches pratiques
P.21	Points de vue
P.22	D'accord, pas d'accord !
P.24	Comité d'honneur
P.24	Bulletin d'adhésion

Vous souhaitez contacter une délégation par mail ?

Son adresse est : `admd<Numerodedepartement>@admd.net`

Actualités

Nouveau délégué

Nommé par le conseil d'administration, le 20 mai 2017

① Thomas Monteiro
(Hauts-de-Seine)
admd92@admd.net



Les délégations orphelines

Au 5 juillet 2017

Ces délégations n'ont plus aujourd'hui de délégué(e) ; si vous êtes intéressé(e) par le poste, appelez Sandrine Arrault, au 01 48 00 04 16 (description de la mission en bas de la page).

Ardennes : 101 adhérents
Aube : 172 adhérents
Côte-d'Or : 476 adhérents
Loir-et-Cher : 263 adhérents
Haute-Marne : 86 adhérents

Oise : 406 adhérents
Pas-de-Calais : 389 adhérents
Yvelines : 1930 adhérents
Somme : 196 adhérents
Vosges : 168 adhérents

(NB : nombre d'adhérents de l'ADMD au 5 juillet 2017 : 69 095)

L'ADMD RECHERCHE SES FUTURS DÉLÉGUÉS CONTACT | Sandrine Arrault | Tél. : 01 48 00 04 16 | Courriel : s.arrault@admd.net

MISSION

- Le rôle des délégués est de soutenir l'action définie par l'assemblée générale de l'ADMD et mise en œuvre par son conseil d'administration sous l'autorité de son président en sensibilisant l'opinion publique.
- Le délégué est le représentant du conseil d'administration de l'association dans la délégation.
- Le délégué est amené, dans le cadre de la Charte des délégués qui est adossée aux statuts de l'association, à organiser des manifestations sur le territoire de la délégation. Pour cela, il

peut constituer une équipe de délégués adjoints.

CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- Être adhérent de l'association dans la délégation, en partager les valeurs laïques et humanistes et respecter la Charte du délégué.
- Savoir utiliser l'informatique, avoir accès à internet, être familiarisé avec les réseaux sociaux.

TYPES D'ACTION

- Campagnes de sensibilisation, réunions publiques, manifestations symboliques (2 novembre), relais

des opérations d'information et de communication mises en place par le conseil d'administration.

PROFIL DU CANDIDAT

- **Expérience** : gestion de projet et expériences associatives sont un plus.
- **Qualités** : dynamique, apte à superviser une équipe (idéalement aux alentours de 3 personnes) ; capacité à prendre la parole en public.

CONDITIONS

- **Statut** : bénévolat
- **Durée du mandat** : un an

minimum, renouvelable

- **Salaires / Indemnités** : néant / bénévolat - remboursement intégral des frais engagés.
- **Documents à envoyer** : lettre de motivation + CV

Le Centre national de l'association assure les tâches matérielles pour les délégués (envoi de courrier aux adhérents, mise sous pli, gestion du fichier...).

Le service ADMD-Écoute répond aux questions liées aux situations personnelles de fin de vie.



Un nouveau membre au comité d'honneur de l'ADMD

Le conseil d'administration de l'ADMD, lors de sa réunion du samedi 20 mai, a décidé à l'unanimité de nommer la journaliste Wendy Bouchard au comité d'honneur de notre association.

Wendy Bouchard est née le 22 juin 1980, à Paris. Journaliste, animatrice radio et télé, elle a été élue « Femme en or – Médias » en 2013. En 2014, elle reçoit le prix de la meilleure émission de radio pour Europe 1 Midi.

Depuis plusieurs années, elle milite auprès de l'ADMD en faveur d'une mort digne, sensibilisée par la rédaction aux côtés du professeur Khayat du livre, paru en 2008, Des mots sur les maux du cancer – Enfin des réponses simples à toutes vos questions.

Agenda du président de l'Admd

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2017

DATES À RETENIR

14 octobre 2017 : 37^e assemblée générale à La Rochelle (Charente-Maritime)

2 novembre 2017 : 10^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

1 ^{er} avril	Participation à la Journée des Athées à Varsovie (Pologne)
3 avril	Réunion publique organisée par l'ADMD à Auxerre (Yonne)
7 avril	Réunion d'Incel à Zürich (Suisse)
21 avril	Réunion publique organisée par l'ADMD à Tarbes (Hautes-Pyrénées)
24 avril	Réunion des bénévoles de l'Admd-Ecoute à Paris
13 mai	Réunion des délégués des Pays-de-la-Loire à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)
	Réunion publique organisée par l'ADMD à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)
15 mai	Réunion publique organisée par l'ADMD à Versailles (Yvelines)
20 mai	Réunion du conseil d'administration de l'ADMD
23 mai	Réunion publique organisée par l'ADMD à Nevers (Nièvre)
30 mai	Distribution de tracts sur les marchés à Paris 12 ^e
2 juin	Réunion publique organisée par l'ADMD à Béthune (Pas-de-Calais)
12 juin	Réunion publique organisée par l'ADMD à Dijon (Côte-d'Or)
15 juin	Réunion publique organisée par l'ADMD à Paris 17 ^e
16 juin	Réunion publique organisée par l'ADMD à Poitiers (Vienne)
17 juin	Réunion publique organisée par l'ADMD à Niort (Deux-Sèvres)
26 juin	Séminaire des salariés à Paris
30 juin	Départ de l'#AdmdTour à Paris
2 juillet	Passage de l'#AdmdTour à Puteaux (Hauts-de-Seine)
3 juillet	Réunion publique organisée par l'ADMD à Beauvais (Oise)
6 juillet	Réunion publique organisée par l'ADMD à Paris 12 ^e
10 juillet	Réunion publique organisée par l'ADMD à Amiens (Somme)
11 juillet	Réunion publique organisée par l'ADMD à Paris 4 ^e
15 juillet	Passage de l'#AdmdTour à Toulouse (Haute-Garonne)
18 juillet	Passage de l'#AdmdTour à Marseille (Bouches-du-Rhône)
19 juillet	Café littéraire à Paris
29 juillet	Arrivée de l'#AdmdTour à Metz (Moselle)

À NOTER

Retrouvez Jean-Luc Romero tous les lundis à 12 heures, dans le Talk du lundi. Sur Périoscope et Twitter en direct et à revoir sur Youtube - @JeanLucRomero #LeTalkDuLundi

3^e édition de l' #AdmdTour, de Paris (30 juin) à Metz (29 juillet)

Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

#AdmdTour LE BUS DE LA LIBERTÉ

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DIRECTIVES ANTICIPÉES, POUR UNE FIN DE VIE PLUS SEREINE...

Stop	Date	Jour
1 - PARIS	30 juin	Vendredi
2 - PUTEAUX	2 juillet	Dimanche
3 - LILLE	3 juillet	Lundi
4 - CAEN	4 juillet	Mardi
5 - ST-MALO	5 juillet	Mercredi
6 - BREST	7 juillet	Vendredi
7 - ST-HAZAIRE	8 juillet	Samedi
8 - LA ROCHELLE	9 juillet	Dimanche
9 - COGNAC	10 juillet	Lundi
10 - CAP BRETON	11 juillet	Mardi
11 - TARBES	12 juillet	Mercredi
12 - TOULOUSE	15 juillet	Samedi
13 - ST-CYRIEN	16 juillet	Dimanche
14 - MONTPELLIER	17 juillet	Lundi
15 - MARSEILLE	18 juillet	Mardi
16 - NICE	19 juillet	Mercredi
17 - MONTELIBAR	21 juillet	Vendredi
18 - CHAMBERY	22 juillet	Samedi
19 - ANNECY	23 juillet	Dimanche
20 - LYON	24 juillet	Lundi
21 - ST-ETIENNE	25 juillet	Mardi
22 - DIJON	27 juillet	Jeudi
23 - BELFORT	28 juillet	Vendredi
24 - METZ	29 juillet	Samedi

#AdmdTour 2017
La tournée qui parle de la fin de vie et des directives anticipées

Comme l'année dernière, l'édition 2017 de l'#AdmdTour vise à faire connaître les directives anticipées et à expliquer aux Français comment les remplir et comment désigner des personnes de confiance.

Pour ceux qui le souhaitent, des conseils de rédaction seront donnés à chacune des 24 étapes de la tournée. Bien sûr, des formulaires vierges seront mis à disposition et il sera rappelé qu'à défaut d'une collecte de ces directives anticipées par les pouvoirs publics, l'ADMD gère l'unique fichier national des directives anticipées (01 48 00 09 89) dans lequel les copies des directives anticipées sont numérisées et consultables sur un espace personnel accessible via le site de l'ADMD (admd.net).

L'actrice Line Renaud et l'animateur Olivier Minne (comme pour la 2^e édition, en 2016) sont les parrain et marraine de cette 3^e édition de l'#AdmdTour qui conduira les Jeunes de l'ADMD, du 30 juin au 29 juillet, de Paris à Metz, en 24 étapes (cf. carte page précédente). Comme chaque année, cette tournée permet aux Françaises et aux Français, sur leur lieu de villégiature, de se renseigner sur la fin de vie et sur les dispositifs existant actuellement, notamment la rédaction des directives anticipées (opposables mais non contraignantes) et la désignation des personnes de confiance. Aller à la rencontre des Français, mobiliser les jeunes sur cette question de liberté, c'est l'objectif que se sont fixés cette année encore les deux responsables du Mouvement des Jeunes de l'ADMD, Christophe Michel et Mélanie Raphaël-Béthune. Le site de l'ADMD (admd.net) et une newsletter spéciale donneront toutes les informations relatives à ce *road trip* de nos jeunes bénévoles...



JUGEMENT CORRECTIONNEL EN DATE DU 16 JANVIER 2017

Le Journal de Saône-et-Loire lourdement condamné

Dans le différend qui opposait notre association à une ancienne déléguée, qui avait préalablement démissionné, et au Journal de Saône-et-Loire (cf. page 7 du numéro 136 du Journal de l'ADMD), le directeur de la publication a été lourdement condamné au titre des délits de refus d'insertion des droits de réponse à trois amendes avec sursis de 500 € chacune.

Puis, au titre des intérêts civils, le Jour-

nal de Saône-et-Loire a été condamné à verser :

- au président de l'ADMD, Jean-Luc Romero : 300 € de dommages-intérêts
- à l'ADMD : 300 € de dommages-intérêts, 1.000 € au titre des frais d'avocat, 1.344,40 € au titre des frais d'huissier, soit un total de 2.644,40 €.

En outre, le Journal de Saône-et-Loire a été contraint de publier sur son site internet et son journal papier un droit de réponse, sous peine d'astreinte de

50 € par jour de retard à compter du 31 janvier 2017.

Si la diffamation de l'ancienne déléguée n'a pu être retenue, car le tribunal indique qu'elle exprimait un sentiment « pour l'avenir », cette lourde condamnation démontre que notre conseil d'administration a eu raison de refuser que de fausses assertions sur l'ADMD et sur son fonctionnement démocratique puissent être diffusées.

37^e Assemblée générale de l'ADMD à La Rochelle

LETTRE DE CONVOCATION



Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité
Association agréée par le ministère de la santé pour représenter les usagers de santé

50, rue de Chabrol - 75010 Paris • Courriel : infos@admd.net

Services administratifs (du lundi au vendredi, 9h-19h, sauf août, 17h) : 01 48 00 04 16
 ADMD-Ecoute (du lundi au vendredi, 10h-19h, sauf août, 17h) : 01 48 00 04 92
 Fichier national des directives anticipées : 01 48 00 09 89

- Twitter, Instagram, Periscope : [admdfrance](#) et [jeunesadmd](#)
- Facebook : [admd.france](#) et [jeunesadmd](#)

Paris, le 5 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 4 des statuts et R.5 du règlement intérieur, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire des adhérents de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité qui se réunira :

**le samedi 14 octobre 2017, à partir de 9h00, à La Rochelle (Charente-Maritime)
 (Espace Encan – Quai Louis-Prunier – La Rochelle)**

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant, arrêté par le conseil d'administration (réunion du samedi 20 mai 2017) :

- présentation du rapport moral (*publié dans Rapports et vie des délégations 2016*),
- présentation du rapport d'activités (*publié dans Rapports et vie des délégations 2016*),
- présentation du rapport du commissaire aux comptes, du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (*publiés dans Rapports et vie des délégations 2016*),
- affectation du résultat de l'exercice au compte « report à nouveau »,
- présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 (*publié dans Rapports et vie des délégations 2016*),
- quitus entier et sans réserve au Conseil de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- élection de 12 administrateurs conformément aux articles 5.1 et 5.2 des statuts,
- questions diverses.

J'espère vous retrouver nombreux.

Jean-Luc Romero
Président

NB : N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'adhérent ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Le détail des résolutions figure sur le bulletin de vote, joint au supplément.

LISTE DES CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS INTERNES DE L'ADMD

Vous trouverez ci-après les candidatures retenues par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 mai 2017, conformément aux articles 5.1 et 5.2 des statuts de l'ADMD et à l'article R4a du règlement intérieur.

- Les douze premières candidatures composent la *Liste «Pour une mort sereine»* (de la page 9 à la page 13)
- Les douze candidatures suivantes composent la *Liste conduite par Jean-Luc Romero* (de la page 14 à la page 18)
- Les deux dernières candidatures présentées (page 19) sont des candidatures individuelles.

Le matériel de vote se trouve dans le supplément joint à ce numéro 141 du Journal (juin 2017). Le bulletin de vote (un par personne) est composé d'un recto et d'un verso. Sur le verso de ce bulletin de vote, vous cocherez au MAXIMUM douze noms ; le panachage est autorisé.

Cette élection se déroule **selon les règles en vigueur dans notre association**. Les votes par correspondance, comme chaque année, **seront dépouillés par un huissier de justice**, sans aucune intervention ni des administrateurs de l'ADMD ni de ses salariés. Enfin, le site de l'ADMD, le site des Jeunes de l'ADMD, le compte Twitter de l'ADMD, le compte Twitter des Jeunes de l'ADMD ainsi que les comptes Facebook associés **NE seront JAMAIS** les supports d'une quelconque propagande en faveur de telle liste ou de tel candidat. Enfin les fichiers des adhérents de l'ADMD **NE seront JAMAIS mis à la disposition de telle liste ou de tel candidat**.



Les candidatures sont présentées dans ce Journal telles qu'elles nous ont été adressées, sans aucune modification, à l'exception de l'harmonisation des alignements, des espacements et des polices de caractères ; les photos sont reproduites dans le format d'origine, ce qui peut expliquer la mauvaise résolution de certaines d'entre elles.

Liste "Pour une mort sereine"

Notre principal objectif est celui de tous les adhérents de l'ADMD : obtenir une loi de Liberté qui respecte le choix de chacun pour sa fin de vie. Nous agissons pour faire connaître la loi actuelle, en vérifier l'application correcte malgré ses insuffisances, et faire aboutir la loi que nous voulons.

Dans ce but, constatant l'échec de la stratégie conduite depuis 10 ans par l'équipe actuelle, nous proposons une autre approche : développer l'information et les échanges avec les adhérents, ainsi que l'ensemble des citoyens et des acteurs de la vie publique.

Par ailleurs, désapprouvant les modifications de statuts proposées par la direction actuelle et votées en toute confiance par les adhérents, nous voulons faire évoluer notre association vers une nouvelle gouvernance : dans le dialogue, avec une gestion administrative et financière responsable et transparente.

I. LA LOI ACTUELLE ET LA LOI QUE NOUS SOUHAITONS

La loi du 2 février 2016 n'est pas satisfaisante :

- La sédation profonde et continue n'est qu'une avancée insuffisante.
- Ceux qui le souhaitent ne peuvent toujours pas

recevoir légalement une aide active à mourir qui permette de partir au moment choisi, en restant lucide jusqu'à la fin.

- Les directives anticipées ne sont pas vraiment contraignantes.

Nous ferons connaître cette loi tout en en soulignant les limites :

- Nous continuerons de promouvoir les directives anticipées.
- Nous veillerons à une bonne application de la loi.
- Par l'intermédiaire des délégués assistés des médecins-conseillers, nous serons amenés à :
 - dénoncer des situations de non-respect des directives anticipées ;
 - exiger la prise en compte de la parole de la personne de confiance et son accès à l'ensemble des informations médicales ;
 - accompagner dans ses recours possibles au niveau administratif ou judiciaire tout usager de santé dont les droits ne sont pas respectés.

L'ADMD pourra ainsi apporter un appui auprès des médecins et un soutien juridique et, si nécessaire, financier.

Nous défendrons :

- *Une loi d'égalité et de liberté* qui dépénalise l'*Interruption Volontaire de Vie* (IVV), comme cela existe déjà en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et dans certains états nord-américains ;
- *Une loi qui assure le respect de l'autonomie du patient*, la clause de conscience pour les médecins et *reconnait comme délit la non-assistance à personne en souffrance* ;
- *Une loi rendant obligatoire le respect des directives anticipées*, facilement accessibles dans un fichier national ;
- *L'accès aux soins palliatifs pour tous*, y compris à domicile.

En bref, *une loi qui donne la possibilité à chaque personne de terminer sa vie* selon ses propres choix philosophiques, religieux, éthiques : droit à l'obtention et à la prolongation des traitements et des soins, droit à des soins palliatifs en institution ou à domicile, droit à une sédation profonde et continue mais aussi **droit à l'euthanasie et au suicide assisté.**

II. COMMUNICATION ET ACTIONS DE L'ADMD

Pour obtenir cette loi de liberté, les actions à entreprendre reposent sur une communication ouverte vers le plus grand nombre de citoyens, sur un véritable dialogue avec les adhérents et les acteurs du corps médical.

La communication doit s'adresser à l'ensemble des acteurs concernés :

Aux citoyens :

- pour faire connaître et expliquer ce que nous voulons obtenir : l'accès à toutes les options et la liberté pour chacun de choisir pour lui-même ;
- pour dénoncer les lacunes, le non-respect ou le mépris de la loi.

A l'ensemble du personnel soignant, pour promouvoir un dialogue respectueux, dépourvu d'hostilité ou de crainte, entre soignants et patients.

A nos représentants politiques ;

Aux journalistes, relais de la parole publique ;

Aux acteurs de la vie culturelle ;

Au monde judiciaire à travers ses syndicats et ses institutions de formation pour qu'il entende la voix de nos adhérents et des citoyens qui affrontent des fins de vie dramatiques.

La communication s'appuiera sur les moyens suivants :

Un argumentaire élaboré pour présenter notre combat dans une variété de supports adaptés aux circonstances : médias, tracts, affiches, pancartes etc...

Cet argumentaire sera enrichi par les résultats des réflexions et dialogues conduits avec des représentants de différentes disciplines concernées par la fin de vie (médecine, biologie, droit, philosophie, sciences

humaines au sens large) et par l'expérience de nos adhérents. Il évitera d'être manichéen et s'efforcera de s'appuyer sur la raison plutôt que sur l'émotion.

Il s'agit d'asseoir la crédibilité de l'ADMD et d'en faire un acteur incontournable dans les débats sur la fin de vie au plan national et international.

Le développement de relations plus étroites avec le monde médical, notamment dans le domaine des soins palliatifs (SP). En particulier par :

- la participation aux Commissions des Usagers (CDU) en tant que Représentants des Usagers (RU) du système de santé ;
- la présence de représentants dans les divers comités d'éthique.

Le maintien et développement de relations régulières et coopératives avec les associations proches en objectifs et valeurs, en France et à l'étranger.

L'examen du rapport annuel concernant l'application des lois sur le droit des patients et la fin de vie, dont a été chargé le Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie.

La publication annuelle par l'ADMD d'un **livre blanc** sur l'application de la loi et ses insuffisances, élaboré à partir des témoignages recueillis par les délégations.

L'organisation locale par nos adhérents de **réflexions et de dialogues autour de la fin de vie et de la mort** : cafés philosophiques par exemple ; présence dans les forums d'associations, les réunions publiques, les divers salons destinés aux seniors, aux soignants etc... en intensifiant ce qui se fait déjà.

III. TRANSPARENCE ET DÉMOCRATIE À L'ADMD

Le fonctionnement actuel de l'ADMD nous conduit à réclamer une organisation qui permette transparence et démocratie.

1. Transparence sur le budget de l'association ADMD

Nous ne pouvons nous contenter d'informations globales sur les recettes et dépenses. Nous ne pouvons accepter que les demandes de précisions sur le contenu des différentes rubriques n'obtiennent pour toute réponse, comme en 2015 : « la loi l'interdit ». Sur ce point, il n'y a aucune obligation légale mais il est de bonne règle d'anticiper ces questions en offrant, aux adhérents qui en font la demande, la possibilité de consulter les documents comptables. Un refus ne peut qu'entraîner la défiance.

Nous proposons la création d'une commission de suivi comptable pour connaître de façon précise l'utilisation des fonds de l'association en référence au budget prévisionnel validé en Assemblée Générale.

2. Transparence sur le Fonds de dotation de l'ADMD

Nous demandons :

- La création du comité de suivi du Fonds de dotation, comme prévu par la loi dès que la dotation en capital excède 1 million d'euros. Or, fin 2016, ce fonds disposait de 4 309 598 euros.
- La désignation d'un nouveau Conseil d'Administration du Fonds de dotation en sorte que soit assurée l'indépendance des deux entités que sont le Fonds de dotation et l'Association ADMD. Or, actuellement ce sont les mêmes personnes qui gèrent ces deux structures différentes.
- La publication de la situation du Fonds, à un rythme semestriel.

3. Pour un fonctionnement démocratique de l'ADMD

L'association se présente comme démocratique, mais qu'en est-il réellement ?

- Impossibilité d'obtenir des informations détaillées sur les comptes.
- Modifications importantes des statuts annoncées peu avant le vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire, pendant une période de vacances, rendant impossible tout débat dans les délégations sur les propositions soumises au vote.
- Lors des AG ou des réunions de délégués, des questions ou propositions, jugées arbitrairement inappropriées par la direction, sont ignorées ou reçoivent des réponses agressives ;
- Mise à l'écart, sans prise en compte de leur réelle activité, de délégués ou de représentants ADMD des usagers dans les structures hospitalières ou dans les URAASS (Union Régionale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé, anciens CISS), exclusion d'adhérents.
- Conseil d'Administration fonctionnant en chambre d'enregistrement des décisions prises par la « direction ».
- Dans une organisation réellement démocratique, est-il souhaitable d'être élu au CA sans limitation du nombre de mandats ? C'est pourtant possible à l'ADMD depuis 2015. En effet, les mandats à vie de dirigeants « irremplaçables », refusant tout dialogue avec celles et ceux qui pourraient introduire des avis divergents entraînent la bureaucratisation de l'association, entravent sa créativité, son dynamisme et sa combativité, que seul le renouvellement permet.
- Dans une organisation réellement démocratique, est-il souhaitable que les administrateurs puissent être rémunérés ? C'est pourtant possible à l'ADMD depuis 2015.

Dans une association nationale, répartie sur tout le territoire, avec plusieurs dizaines de milliers d'adhérents, il est indispensable que soient organisés des moments d'échanges, de débats sur les orientations de l'association, afin que chaque adhérent puisse émettre des propositions et les voir prises en compte.

Nous proposons :

Communication interne

- Possibilité d'expression libre des adhérents, des délégués et des administrateurs, notamment par l'octroi d'un espace dans chaque bulletin pour la publication des propositions émises et des réponses reçues.

Budget

- Transparence des comptes.

Fonctionnement de l'AG

- Prise en compte, pour l'ordre du jour, des propositions et questions émanant de tout adhérent et mise en place d'une procédure de questions et réponses écrites.
- Dates d'envoi des convocations aux AG hors de la période estivale pour permettre un débat au sein des délégations sur les propositions soumises au vote.
- Rétablissement de la majorité à 75 % des votants pour la modification des statuts.

Conseil d'Administration

- Suppression de la possibilité de rémunération pour les administrateurs tout en maintenant les défraiements sur justificatifs des dépenses engagées.
- Suppression de la nomination par cooptation lorsqu'un poste d'administrateur est vacant, mais remplacement par le 1er non-élu à la dernière élection en fonction des votes exprimés.
- Retour à une limitation du nombre de mandats : 2 mandats de 4 ans.
- Instauration d'une règle de non cumul des mandats exécutifs (bureau ADMD et autres mandats politiques ou associatifs).
- Création d'un comité d'éthique, composé notamment de membres du Comité d'Honneur, qui pourra s'autosaisir ou être saisi par tout adhérent de toute question jugée par lui problématique quant au fonctionnement démocratique de l'association.

Modalités des élections du Conseil d'Administration

- Ouverture d'un débat sur une organisation des élections qui permette une meilleure représentativité : organisation par région ? Election dans chaque région d'un administrateur ? Pertinence d'un scrutin par liste ?...

- Mise à disposition de moyens identiques aux différents candidats ou listes, et désignation d'un comité d'organisation qui veille au respect de l'égalité de traitement.

Délégations et délégués

- Révision du mode de nomination et des attributions des délégués : ils ne doivent pas être de simples lobbyistes mais d'abord être proches des adhérents dans une démarche d'information interactive, d'échanges et de solidarité.
- Rétablissement de la possibilité de créer plusieurs délégations dans un département lorsque le nombre d'adhérents et/ou la géographie le justifient, comme cela fut voté lors de la réunion du CA de mars 2008 et annulé ensuite en 2016.
- Réflexion sur l'organisation pour prendre en compte l'accroissement du nombre d'adhérents et le nouveau découpage administratif et politique de la France en grandes régions.

Si une majorité nous rejoint sur ces propositions, des commissions de travail seront créées pour les préciser et organiser des débats dans chaque délégation.

Votez pour la liste : « Pour une mort sereine »



1 Françoise BORDET

14000 CAEN
Retraitée
77 ans
Déléguée pour le Calvados
de novembre 2012 à février 2014
N° d'adhérente ADMD : 28952

Je souhaite revenir à des statuts plus adéquats et à un fonctionnement démocratique et moins centralisé (nombre de mandats des administrateurs, nomination des délégués...). Éthique et démocratie au service d'une meilleure efficacité.



2 Henri CHAMARET

53000 Laval
Retraité de la fonction publique
74 ans
Adhérent n° : 57518
Délégué de la Mayenne (2003- 2010)
Membre du C.A. (2005- 2008)
Secrétaire général (juin 2007- mai 2008)

La nécessité d'ouverture et l'obligation de transparence sont les deux raisons de ma candidature.



3 Jean Pierre CHRISTIN

01000 BOURG EN BRESSE
Retraité cadre de banque
67 ans
Délégué pour l'Ain depuis mars 2014
N° d'adhérent ADMD : 65006

Donner la priorité aux relations avec les adhérents - et les soignants - plutôt qu'aux politiques qui nous représentent si médiocrement.



4 Madeleine Comte-Sponville

30120 Molières-Cavaillac
Médecin psychiatre
69 ans
N° d'adhérente ADMD : 116382

Je décide de m'inscrire sur cette liste «pour une mort sereine» pour les raisons suivantes :

- œuvrer pour créer une dynamique relationnelle entre les membres de l'association par des groupes de réflexion, de soutien, de formation, de prise de décisions.
- accompagner au plus près les adhérents en souffrance.



5 Sylvie Courroy

90000 Belfort
Professeure agrégée d'anglais retraitée
67 ans
Déléguée ADMD pour le Territoire de Belfort depuis le 1er juin 2013
Représentante des usagers :
EHPAD Le Chenois et Hôpital Nord
Franche-Comté
N° d'adhérente ADMD : 35520

Notre association doit rétablir le débat entre ses adhérents et avec le monde médical. Nous sommes riches de personnalités et de compétences très diverses, que nous pouvons solliciter pour mieux nous faire comprendre du grand public, de la presse et du monde politique, et pour atteindre notre but. Je m'engage à agir dans ce sens.



6 Gérard DOIRET

92320 CHATILLON
Retraité cadre de banque
71 ans
Ancien correspondant ADMD
pour Châtillon
N° d'adhérent ADMD : 122049

Ma motivation est fondamentalement philosophique : le progrès nous permet d'échapper aux souffrances qu'ont

subies nos ancêtres, c'est notre liberté de pouvoir en bénéficier. Il nous faut une société qui l'autorise, c'est la mission de l'ADMD. Pour être à la hauteur de cette responsabilité, une direction plus efficace, plus ouverte, plus rassembleuse et moins aut centrée sur une petite coterie soucieuse d'abord d'intérêts et d'apparences, lui est nécessaire; c'est à son émergence que je souhaite contribuer.



7 Bruno HERAIL

30770 CAMPESTRE ET LUC
retraité - cadre développement vie associative
70 ans
Militant de terrain
N° d'adhérent ADMD : 112097

Pour une vie associative au service des délégations, des adhérents et de leurs projets



8 Jacqueline LAURENT

44200 NANTES
Retraitée de l'enseignement supérieur et de la recherche en génétique
71 ans
Déléguée en Essonne-Sud de 2008 à 2013
N° d'adhérente ADMD : 57 858

Pour une loi de Liberté dans une association réellement démocratique par la pratique de l'écoute réciproque, et transparente par le partage de l'information, je m'engage avec la liste «Pour une mort sereine».



9 Marielle MAS

38100 GRENOBLE
Retraitée de l'enseignement
82 ans
Déléguée pour l'Isère depuis 2010
N° d'adhérente ADMD : 74499

Je prêche en faveur d'actions plus courageuses et engagées pour obtenir le changement de loi que nous désirons, mais mes propositions, comme celles de nombreux camarades sont ignorées; le dialogue est impossible, et les dysfonctionnements au sein de l'association sont patents. Je revendique le droit d'être écoutée par une hiérarchie élargie et renouvelée.



10 Jean-Claude MAURIES

31000 Toulouse
Directeur gestion des contrats d' AIRBUS
retraité
76 ans
Fonctions actuelles et passées au sein de l'ADMD
N° d'adhérent(e) ADMD : 98852

Membre de l'ADMD depuis 8 ans, j'ai constaté que la stratégie imposée dans cette période a échoué. Il est donc urgent d'en définir une nouvelle dans le cadre d'un retour aux statuts démocratiques antérieurs et à une gestion administrative et financière transparente.



11 Bernard SENET

84740 VELLERON
Médecin retraité
69 ans
Médecin conseil de l'ADMD depuis 20 ans
N° d'adhérent ADMD : 41769

Médecin généraliste en retraite, (j'ai participé à la création de lits de soins palliatifs à l'hôpital de l'Isle sur la Sorgue en 1999.) Depuis 25 ans je témoigne publiquement avoir respecté la volonté de mes patients. Notre association doit repenser sa tactique, notamment vis-à-vis des médecins, pour parvenir à une loi «Belge». Notre équipe se sent capable de convaincre sereinement les élus de rédiger une loi de solidarité en fin de vie et d'égalité devant la mort.



12 Robert WOHLFAHRT

67160 ROTT
Médecin généraliste
70 ans
Délégué pour le Bas-Rhin depuis 5 ans
Membre fondateur du deuxième centre de soins palliatifs en France
Travail sur «les politiques de la liberté»
Membre de la Libre Pensée
N° d'adhérent(e) ADMD : 90058

Mon but est de tout faire pour conquérir ce droit de choisir ma mort.

NDLR : le fonds de dotation de l'ADMD, conformément à la loi, et contrairement à ce qui est affirmé à la page 11, dispose d'un comité consultatif composé de personnalités qualifiées, extérieures au conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi.

Liste conduite par Jean-Luc Romero

*Toujours plus de mobilisation pour une loi,
Toujours plus de services et de soutien aux
adhérents,
Toujours plus de transparence, de démoc-
ratie et de parité hommes-femmes !*

Depuis l'élection d'une équipe cohérente et dynamique autour de Jean-Luc Romero, notre association n'a jamais été aussi puissante, connue et entendue, démocratique, au service de nos adhérents et mobilisant les jeunes générations pour notre droit de choisir notre fin de vie.

Ainsi, depuis l'élection de cette équipe :

- ✓ ce sont **30 000 adhérents supplémentaires** ;
- ✓ la **création d'un fonds de dotation** qui permet de mener toutes nos actions d'intérêt général et d'assurer notre pérennité et notre indépendance sans avoir besoin de demander des subventions ;
- ✓ tous les sondages donnent désormais plus de **9 Français sur 10 favorables à notre cause**,
- ✓ notre association est désormais **intégrée au CISS (aujourd'hui UNAASS/Union des Associations Agréées Sur la Santé)** ;
- ✓ l'ADMD est **une des rares associations à avoir un siège au Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie**, présidé par le docteur Véronique Fournier et ce depuis sa création en 2016 ;
- ✓ grâce à un agrément du ministère de la santé, l'ADMD rassemble près de **200 représentants des usagers dans les institutions de santé** ;
- ✓ la récente réforme de nos statuts qui a permis d'intégrer le **caractère laïque de notre association favorise ses collaborations avec de nombreuses associations** (Libre Pensée, Crématistes, ...) ;
- ✓ c'est une **visibilité dans les médias nationaux et locaux** qu'en 37 ans notre association n'avait jamais connue. Sans oublier notre présence forte sur les réseaux sociaux, grâce notamment aux jeunes et aux 120 délégués, et où se passe aujourd'hui une partie du débat citoyen et médiatique ;
- ✓ notre association a développé une **gestion saine, rigoureuse et démocratique** : toutes nos élections sont contrôlées par un huissier de justice – ce qui est très rare dans les associations – la proposition de loi que nous défendons a été discutée durant un an dans nos délégations et votée par nos adhérents tout comme nos axes stratégiques qui ont été adoptés par vote en octobre 2016 ;

- ✓ **les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux et mobilisés** avec le soutien du conseil d'administration et la 3^{ème} édition de l'#AdmdTour qui emmène les jeunes – tous bénévoles – sur les routes de France durant le mois de juillet, à l'initiative de Christophe Michel et Mélanie Raphaël-Béthune ;
- ✓ même si les progrès législatifs ne sont pas encore à la hauteur de notre mobilisation et de nos espérances, nous avons obtenu **quelques avancées comme la fin de l'obligation de renouvellement des directives anticipées tous les 3 ans**. Désormais, après la sédation terminale, la prochaine étape ne peut être que l'euthanasie et le suicide assisté avec des directives anticipées contraignantes ;
- ✓ **les services aux adhérents ont été développés** : Admd-Ecoute, constitution de l'unique fichier national des directives anticipées ouvert à tous les Français, espace personnel sécurisé pour chaque adhérent, paiement en ligne, soutien juridique aux adhérents, voire financier comme pour les procès de Jean Mercier (18 000 euros d'honoraires d'avocat).

On voit bien le travail effectué et la très grande proximité des instances nationales avec nos adhérents, grâce notamment à l'activité déployée par un président et un secrétaire général, tous deux bénévoles, et qui font chacun, annuellement, plus de 60 réunions dans nos délégations.

Si la question de la fin de vie a été un des rares sujets de société à émerger durant la présidentielle, le travail pour notre loi doit s'intensifier et l'élection d'un nouveau président de la République et de nouveaux députés doit être l'occasion de nous mobiliser.

Ainsi, nous avons souhaité constituer **une liste à l'image de notre association** :

- ✓ **avec des candidats retraités et d'autres dans la vie active, car une association ne peut que s'enrichir et se développer qu'en associant toutes les forces vives et les nouvelles générations** ;
- ✓ **à parité hommes-femmes**, car les femmes doivent avoir une juste représentation dans les instances d'une association majoritairement féminine ;
- ✓ composée de **militants d'origines et d'opinions différentes** ;

- ✓ renouvelée avec 6 nouveaux candidats et 6 administrateurs sortants, la présence de **8 délégués et 3 responsables des Jeunes ADMD âgés de 25 à 30 ans** ;
- ✓ **représentative de nos régions** : 3 candidats d'Ile-de-France et 9 de province.

Par volonté de transparence démocratique :

- ✓ nous prenons des **engagements concrets et réalisables** ;
- ✓ la liste que nous présentons s'engage à **renouveler Jean-Luc Romero à la présidence de notre association**, pour conduire notre combat, car nous avons besoin d'une personnalité médiatique et emblématique de notre combat. De plus, en 2017, il ne peut être envisageable, dans une association réellement démocratique, que quelques administrateurs décident, dans un secret malsain, du vote de notre porte-parole sans tenir compte du choix des 70 000 adhérents ;
- ✓ la parité hommes-femmes sera strictement respectée dans toutes les nominations ;

Nous nous engageons à **développer l'aide à nos adhérents** grâce à :

- ✓ des **moyens accrus pour l'ADMD-Ecoute** ;
- ✓ **un soutien financier à tous les adhérents qui partent en Suisse** mais qui n'en ont pas les moyens ;
- ✓ **un soutien juridique** de nos avocats et un soutien financier aux adhérents soumis à l'acharnement thérapeutique ;
- ✓ **le développement de l'entraide** entre adhérents ;
- ✓ **le renforcement du rôle et des liens avec les médecins conseillers de l'ADMD sous l'impulsion du docteur Francine Noël** ;
- ✓ **la nomination d'un délégué national en charge des délégations orphelines**.

Nous nous engageons à **poursuivre la démocratisation de notre association** :

- ✓ en faisant voter, dès 2018, par nos 70 000 adhérents une **nouvelle proposition de loi moins restrictive, notamment pour les personnes âgées**, et un **projet associatif** après six mois de discussion ouvertes à tous les adhérents dans les délégations ;
- ✓ en offrant **la possibilité de révoquer le conseil d'administration et le bureau et le président** si 30 délégués et 5% des adhérents le demandent ;
- ✓ en votant annuellement des **propositions faites par 30 délégués et 5% des adhérents**.

Nous nous engageons à renforcer notre proximité avec les adhérents :

- ✓ notre candidat président, Jean-Luc Romero et notre futur secrétaire général s'engageront à faire au moins **une réunion par semaine en province pour rester en contact permanent avec les adhérents** ;
- ✓ les Jeunes ADMD développeront leurs actions et **pérenniseront l'#AdmdTour** ;
- ✓ les réunions **régionales pour les délégués seront développées** et ouvertes aux militants qui souhaitent participer à la mobilisation ;
- ✓ un **appui psychologique sera créé pour aider les délégués et les volontaires d'ADMD-Ecoute** confrontés à des situations individuelles difficiles de fin de vie.

Nous nous engageons à **multiplier nos actions nationales et locales auprès des nouveaux députés** :

- ✓ **pour qu'ils prennent en compte la nouvelle proposition qui sera votée, en 2018, par nos adhérents** ;
- ✓ **pour qu'ils votent un amendement pour légaliser l'euthanasie et le suicide assisté** comme l'a suggéré le conseiller santé d'Emmanuel Macron, notre ami, Jean-Louis Touraine, quand il représentait son candidat au Cirque d'hiver.

Nous nous engageons :

- ✓ à mener **un grand travail de collation d'informations sur la fin de vie et à finir la mise en place de l'observatoire sur les fins de vie** voté par près de 68% de nos adhérents, en 2016 ;
- ✓ à continuer et **développer notre travail auprès des instances médicales** (Ordre des médecins, Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie où nous avons un représentant, mobilisation dans les commissions de l'UNAASS) ;
- ✓ à **développer la formation sur la question de la fin de vie de nos adhérents** qui le souhaitent.

Nous avons la volonté de toujours plus nous investir.

Ces dernières années ont démontré la grande mobilisation de notre équipe sortante et de Jean-Luc Romero assurant, tous bénévolement, l'administration de notre association.

En conclusion, pour ce mandat, nous nous engageons à aller encore plus loin dans l'accompagnement quotidien de nos adhérents et dans notre combat collectif pour obtenir enfin une loi du libre choix !

Pour cela, nous avons besoin de votre confiance !

**Attention : ne pas voter pour toute la liste sou-
dée autour d'un projet ambitieux empêcherait la
mise en œuvre d'un programme cohérent et ris-
querait de faire élire un président et un bureau
qui ne seraient pas solidaires, remettant en cause
tant d'années de travail, de militantisme et d'ou-
verture.**



1 Jean-Luc ROMERO

57 ans, Paris 12e
N°61144
Attaché territorial
Auteur de *Les voleurs de liberté*,
*Monsieur le président, laissez-nous
mourir dans la dignité*, *Ma mort
m'appartient* et *SurVivant*
Président de l'ADMD
Délégué de l'ADMD pour le 12e
arrondissement de Paris
Initiateur de la Journée mondiale
pour le droit de mourir dans la dignité

A la tête de notre association, j'ai donné l'essentiel de mon temps libre et de mon énergie - que vous savez grande - pour servir bénévolement notre cause d'intérêt général. Notre équipe sortante a toujours été à l'écoute de nos adhérents et, comme beaucoup de nos administrateurs, chaque semaine, je suis personnellement allé à votre rencontre dans toutes vos délégations pour vous écouter, échanger et vous mobiliser. Nous avons presque doublé le nombre de nos adhérents et avons donné une grande place aux jeunes qui, désormais, nous accompagnent avec un dynamisme extraordinaire. Je crois, plus que jamais, que notre cause va aboutir. Pour cela, si vous nous faites de nouveau confiance, avec cette équipe renouvelée, je mettrai, une fois de plus, ma grande connaissance des mondes politique, médical, associatif et médiatique au service de notre cause pour obtenir le droit de mourir dans la dignité.



2 Francine NOËL

67 ans, Châteauroux (36)
N°88676
Médecin en temps partiel à la Maison
départementale des personnes
handicapées de l'Indre
Médecin libéral pendant 35 ans
Administratrice
Déléguée nationale de l'ADMD chargée
des relations avec les Soignants
Déléguée de l'ADMD pour l'Indre

J'ai beaucoup apprécié la façon de travailler de notre équipe, où chacun peut s'exprimer et être entendu et je souhaite continuer à travailler de cette façon, si mon aide peut être utile. Je continuerai à travailler dans ma délégation, avec l'aide d'une équipe soudée également, et à apporter mon aide à la commission Soignants. La nouvelle équipe proposée par Jean-Luc Romero comprend des jeunes, eux aussi concernés par la fin de vie, et cette équipe multi-générationnelle permettra de porter notre combat encore plus largement. Car notre combat concerne tous les Français qu'ils soient seniors, actifs, mais aussi les jeunes !



3 Christophe MICHEL

30 ans, Paris 12e
N°89900
Responsable de communication
Secrétaire Général de l'ADMD
Co-responsable des Jeunes de l'ADMD
Coordinateur de l'#AdmdTour
Membre suppléant du Centre National des
Soins Palliatifs et de la Fin de Vie (CNSPVF)

Notre association grandit et évolue avec toujours plus d'adhérents et toujours plus de mobilisation. Nous avons réussi à développer un mouvement de jeunes et une tournée estivale annuelle : c'est unique dans le monde. C'est une énorme fierté pour notre combat, pour notre association. Nous devons continuer notre développement et l'aide auprès de nos adhérents. Notre équipe sera mobilisée, à votre écoute, avec une présence toujours aussi forte sur le terrain, au plus proche de vous. Je suis également membre suppléant du Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie (CNSPVF).



4 Claudine CRANG

72 ans, Ambarès (33)

N°45250

Retraitée

Administratrice

Déléguée de l'ADMD pour la Gironde

Depuis l'élection de notre équipe, les idées défendues au sein de notre association ADMD ont toujours été en concordance avec mes motivations et mes valeurs. C'est dans cet état d'esprit que je souhaite continuer à œuvrer pour un combat qui concerne tous les Français, qu'ils soient seniors, actifs ou, bien sûr, jeunes.



7 Hubert SAPIN

49 ans, Villeurbanne (69)

N°22662

Adjoint administratif dans un CCAS

Administrateur

Délégué de l'ADMD pour le Rhône

Actuellement délégué de l'ADMD pour le Rhône et administrateur sortant, je souhaite poursuivre la défense des idées de notre association aux côtés de Jean-Luc Romero afin d'obtenir la loi permettant de légaliser l'euthanasie et le suicide assisté. Il me semble nécessaire de poursuivre collectivement les actions engagées au cœur de ce mandat au sein d'une équipe regroupant des militants engagés.



5 Gérard TOURETTE

71 ans, La Rochelle (17)

N°70726

Retraité de la Poste

Militant associatif

Trésorier adjoint de l'ADMD

Ancien délégué de l'ADMD pour l'Aveyron

J'ai œuvré autour de Jean-Luc Romero et de notre équipe pour une grande mixité générationnelle au sein de l'ADMD et je veux continuer dans ce sens. Je souhaite poursuivre ce combat de liberté, de libre choix, pour une loi citoyenne, pour l'accès aux soins palliatifs, à l'euthanasie et aux suicides assistés.



8 Paule VILLETTE

75 ans, Martres-Tolosane (31)

N° 105995

Retraitée de la formation et de l'insertion

Déléguée de l'ADMD pour la

Haute-Garonne

L'essentiel pour ma vie citoyenne : prendre ma part de responsabilité dans les luttes collectives pour plus de liberté, de justice et de solidarité. La cohésion dans les orientations exige la modestie du maillon dans une chaîne, la volonté de porter collectivement des idées dans l'intérêt général de l'association.

Avec Jean-Luc Romero qui a, toujours et partout, montré qu'il était au service de l'ADMD, une équipe soudée sera en capacité de répondre aux enjeux actuels de notre combat.



6 Mélanie RAPHAËL-BÉTHUNE

30 ans, Maisons-Alfort (94)

N°86292

Chef de projet communication et formation

Auteur de *L'euthanasie, un débat volontairement étouffé*

Co-responsable des Jeunes de l'ADMD

Convaincue que nous devons pouvoir exercer notre liberté jusqu'aux ultimes moments de notre vie, j'ai incarné cet engagement par l'écriture d'un livre *L'euthanasie, un débat volontairement étouffé* et comme co-responsable des Jeunes de l'ADMD. Sensible au souhait de Jean-Luc Romero de diversité générationnelle, je souhaite m'investir au Conseil d'Administration de notre association. Forts de votre confiance, nous poursuivrons tous ensemble notre combat pour notre ultime liberté.



9 André PILON

66 ans, Juvignac (34)

N°123216

Retraité de la formation

Délégué de l'ADMD pour l'Hérault

Notre combat pour avoir le droit de mourir dans la dignité demande l'engagement de tous et de tous les instants. Pour être cohérent avec mon engagement de délégué départemental je souhaite prendre plus de responsabilités en devenant administrateur et m'engager encore plus, dans cette période compliquée, afin de faire changer cette loi injuste et insuffisante. Faire que notre utopie soit une réalité.



10 Jeany GALLIOT

71 ans, Clermont-Ferrand (63)
N° 107615
Retraitée de la Fonction Publique
(gestion finances)
Déléguée de l'ADMD pour le Puy-de-Dôme

Je fais acte de candidature au conseil d'administration pour apporter mon expérience dans notre combat pour faire reconnaître le droit de chaque citoyen à une fin de vie digne selon son propre choix. Si je suis élue, je soutiendrai Jean-Luc Romero au poste de président.



11 Maxime COLLOBERT

25 ans, Lille (59)
N° 133323
Aide-Soignant
Membre du Bureau National
des Jeunes de l'ADMD
Référent des Jeunes de l'ADMD
dans le Nord

Depuis mon adhésion à l'ADMD en 2014, j'ai participé à nombre de manifestations, et plus particulièrement au sein des Jeunes de l'ADMD. Mon engagement parmi vous prend sa source dans mes convictions personnelles également de par mon métier d'aide-soignant. Celui-ci me place en première ligne des questions que traite notre association. Je souhaite continuer mon engagement en tant que référent des Jeunes de l'ADMD du Nord, membre du Bureau National Jeunes et en tant qu'administrateur ; c'est pourquoi aujourd'hui je me présente sur la liste conduite par Jean-Luc Romero.



12 Madeleine DENIS

66 ans, Nantes (44)
N° 121488
Retraitée
Déléguée de l'ADMD
pour la Loire-Atlantique

J'ai adhéré à l'ADMD parce que cette association se mobilisait pour un combat que je voulais mener pour moi-même. L'union faisant la force, je l'ai rejointe. Puis j'ai proposé ma candidature comme déléguée départementale car en tant que femme responsable, je ne supportais pas que cette belle cause manque de représentation sur la Loire-Atlantique. Je souhaite maintenant être administratrice sur la liste de Jean-Luc Romero, homme que j'ai appris à connaître et à apprécier, en soutien du travail qu'il fournit et en reconnaissance de son engagement envers l'ADMD pour l'emmener plus haut, plus fort et faire aboutir notre cause.

Candidatures individuelles



Mickaël BOULAY

42 ans (Né le 1^{er} juillet 1974 à ANGERS)

SEGRE (Maine et Loire)

Adhérent n° 84579

Avocat

Secrétaire Général Adjoint de l'Admd
Responsable de la Commission Juridique
Ancien délégué pour le Maine et Loire
Administrateur depuis 2009



André WEISS

Louhossoa (64)

Adhérent n° 13616

Ingénieur, retraité.

79 ans

Délégué pour les Pyrénées-Atlantiques
Ancien membre du Conseil
d'Administration.

Depuis 2006 je me suis impliqué pour notre cause. J'ai assisté Morten Jensen aux Assises, pour avoir mis fin au calvaire de sa jeune épouse. Il sera acquitté. En 2013, j'ai défendu Jean Mercier qui a été relaxé devant la Cour de Lyon, affaire actuellement pendante devant la Cour de cassation. Nous avons cru aux promesses électorales passées. De la consultation citoyenne en passant par la mission Sicard pour aboutir à la Loi Claeys Leonetti, que de regrets ! L'Admd devra garder une distance avec le monde politique même s'il est indispensable d'informer nos élus. Le travail de terrain doit être développé en donnant plus d'autonomie aux délégations. Notre association doit retrouver son caractère militant. Elle n'a plus vocation à devenir une chambre d'enregistrement des directives anticipées, mission de service public. Son indépendance, son travail avec les acteurs du monde médical devront faire de l'Admd une association libre, forte et incontournable dans cet éternel débat sur l'évolution de la Loi sur la fin de vie. C'est dans ce contexte que je propose de continuer à m'impliquer pour que notre Liberté de choix soit reconnue.

Comme beaucoup, je constate que la **Loi n°2016-87 du 2 février 2016** créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie **est une avancée**. Elle contient plusieurs propositions de l'ADMD : les directives anticipées s'imposent au médecin, elles ne sont pas renouvelables, mais révisables et révocables ; désignation d'une personne de confiance, dont le témoignage prévaut sur tout autre témoignage ; registre national des directives anticipées (à améliorer)... La Loi indique : « **sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie** ». Que dit l'ADMD concernant la sédation : 11/12/2014, compte-rendu du bureau de l'ADMD « **Il faut rappeler que Léonetti a toujours dit que la sédation était à la limite de l'euthanasie. Nous le pensons aussi** ». 12/03/2015 Interview de Jean-Luc Romero pour l'Obs « **Concernant la sédation profonde, c'est bien sûr une forme d'euthanasie, les opposants ont raison de le dire** ». Maintenant, présentons et expliquons cette nouvelle loi, veillons à son application, intervenons pour l'améliorer et engageons une grande campagne pour la rédaction des Directives anticipées.

Les presque 70 000 adhérents de l'Admd ont eu la possibilité de présenter leur candidature du début du mois d'avril 2017 (date de réception du numéro 140 du Journal de l'ADMD) au 5 mai 2017, soit durant un mois (cf. page 7 du numéro 140 du Journal).

Le 6 mai 2017, seuls 27 d'entre eux – dont deux listes de 12 personnes et 3 candidatures individuelles – s'étaient proposés pour assumer la lourde responsabilité de l'administration de notre association.

Le 31 mai 2017, l'un des candidats – candidature individuelle – a retiré sa candidature.



Les fiches pratiques

PAR FRANÇOISE ROLLIN

Nous publions sous cette rubrique trois articles relatifs aux décrets d'application de la loi promulguée le 2 février 2016 et parus le 3 août 2016. Le premier article est paru dans le Journal n° 139 de novembre 2016. Le deuxième article est paru dans le Journal n° 140 de mars 2017.

3

La sédation profonde

Selon l'article L. 1110-5-2, « à la demande du patient d'éviter toute souffrance et de ne pas subir d'obstination déraisonnable, une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie, est mise en œuvre dans les cas suivants :

- 1° Lorsque le patient atteint d'une affection grave et incurable et dont le pronostic vital est engagé à court terme présente une souffrance réfractaire aux traitements ;
- 2° Lorsque la décision du patient atteint d'une affection grave et incurable d'arrêter un traitement engage son pronostic vital à court terme et est susceptible d'entraîner une souffrance insupportable.

Lorsque le patient ne peut pas exprimer sa volonté et, au titre du refus de l'obstination déraisonnable

mentionnée à l'article L. 1110-5-1, dans le cas où le médecin arrête un traitement de maintien en vie, celui-ci applique une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie. La sédation profonde et continue associée à une analgésie prévue au présent article est mise en œuvre selon la procédure collégiale définie par voie réglementaire qui permet à l'équipe soignante de vérifier préalablement que les conditions d'application prévues aux alinéas précédents sont remplies. »

Le décret prévoit une procédure collégiale « dont l'objet est de vérifier que les conditions prévues par la loi sont remplies. »

Le recours, à la demande du patient, à une sédation profonde et continue telle que définie, ou son refus, est motivé. Les motifs du recours ou non à cette sédation sont inscrits dans le dossier du patient, qui en est informé.

Lorsque le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté et qu'un arrêt de traitement de maintien en vie a été décidé au titre du refus de l'obstination déraisonnable, en application des articles L. 1110-5-1, L. 1110-5-2 et L. 1111-4 et dans les conditions prévues au présent article, le médecin en charge du patient, même si la souffrance de celui-ci ne peut pas être évaluée du fait de son état cérébral, met en œuvre une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie, excepté si le patient s'y était opposé dans ses directives anticipées.

Le recours à une sédation profonde et continue, ainsi définie, doit, en l'absence de

volonté contraire exprimée par le patient dans ses directives anticipées, être décidé dans le cadre de la procédure collégiale prévue à l'article R. 4127-37-2.

En l'absence de directives anticipées, le médecin en charge du patient recueille auprès de la personne de confiance ou, à défaut, auprès de la famille ou de l'un des proches, le témoignage de la volonté exprimée par le patient.

Le recours à une sédation profonde et continue est motivé. La volonté du patient exprimée dans les directives anticipées ou, en l'absence de celles-ci, le témoignage de la personne de confiance, ou, à défaut, de la famille ou de l'un des proches de la volonté exprimée par le patient. Les avis recueillis et les motifs de la décision sont inscrits dans le dossier du patient.

La personne de confiance, ou, à défaut, la famille, ou l'un des proches du patient, est informée des motifs du recours à la sédation profonde et continue.»

QUELLES REMARQUES CE TEXTE APPELLE-T-IL ?

- aucun délai n'est indiqué pour la prise de décision ;
- rien n'est prévu pour abrégier la vie si la sédation profonde doit durer, avec les souffrances que, malgré l'endormissement, on sait exister ;
- lorsque le motif invoqué est l'obstination déraisonnable liée au seul maintien de la vie, il s'agit encore une fois d'une notion floue laissée à l'appréciation des médecins.

Devant un texte de loi et un décret qui nous privent de notre liberté, que pouvons-nous faire ? Continuer de militer et de nous faire entendre...

Points de vue

PAR CLAUDINE BELAYCHE, ROSE TACVORIAN ET FRAN VITE, DU COMITÉ DE LECTURE

La Pointe de l'aiguille : nouvelle inachevée

YOURI MALETSKI

TRADUIT DU RUSSE PAR MARIE ROCHE-NAIDENOV
EDITIONS LOUISON, 2017 - ISBN 979-10-91414-12-0



Bel objet, superbe frontispice gravé en manière noire. Ce livre appartient totalement à la littérature russe, bien écrit et bien traduit. Le lecteur suit la vie, les réflexions, les souvenirs d'une vieille dame qui a exercé comme dentiste, active et passionnée par son métier.

Mais elle est accompagnée depuis le début de sa vie par la mort, mort de ses proches, morts dues aux événements politiques : elle a connu Staline et ses successeurs. Est-il juste de dire que cette proximité lui a permis d'apprivoiser la mort, de s'y habituer ? Elle a cette phrase en exergue « *Je n'ai pas peur de la mort, car tant que j'existe elle n'est pas là, quand elle est là, je n'existe plus* », une évidence philosophique qui lui ouvrira la possibilité de regarder la mort en face et de lui céder quand elle se présente pour ses 85 ans.

Est-ce un roman, un essai réflexif ? Il faut se laisser porter par l'écriture, les longues digressions, les souvenirs, les cauchemars et les beaux moments de vie. Mais ne surtout pas y chercher de recette !

Une mort choisie

UN FILM DE BERNARD GIGLIO

PRODUCTION NEXT FILMS



Ce documentaire peut être une réponse à celles et ceux qui se posent des questions sur leur propre fin de vie ou celle de leurs très proches. Il permet aussi de débattre de certaines questions, comme : Qu'entendons-nous par Mourir dans la Dignité ? Aux yeux de qui devons-nous être dignes ? Pourquoi le devons-nous ?

A partir des témoignages des frères Delmer, Damien et Nicolas, atteints de mucoviscidose et qui, depuis leur plus jeune âge, connaissent les affres des hôpitaux, de leur santé fragile, de leurs étouffements, de tous les dispositifs lourds pour les maintenir en vie, le réalisateur donne aussi la parole à de nombreux acteurs de ce sujet en France et à l'étranger. Acteurs politiques, Damien et Nicolas ont travaillé sur la fin de vie au sein de l'ADMD dont ils sont des adhérents actifs et des militants très engagés.

Très documenté sur le sujet complexe de la fin de vie, ce film ne prend jamais partie, mais expose les doutes qui se font jour, les solutions apportées dans plusieurs pays et surtout la nécessité dans tous les cas de respecter la volonté de chacun, y compris dans ses derniers moments.

NB : le réalisateur de ce film, Bernard Giglio, ainsi que son producteur, Philippe Lenglet, ont proposé aux délégués de l'ADMD d'organiser des projections de ce documentaire de 90 minutes. Vous pouvez consulter la bande annonce en recopiant ce lien <https://vimeo.com/212642494> dans votre navigateur Internet. N'hésitez pas à contacter le délégué pour votre département.

- Les textes, publiés sous la seule responsabilité de leur auteur, ne doivent, en aucun cas, être le support d'attaques personnelles ou de diffamation.
- Les textes doivent être envoyés **par courrier électronique** à l'adresse suivante : **tribune@admd.net**.
- Le comité de lecture sélectionne les articles qui doivent être courts, c'est-à-dire pas plus de 1400 signes (espaces compris), et accompagnés du nom et du numéro d'adhérent de leur auteur.

D'accord, pas d'accord !

PAR EDITH DEYRIS, DÉLÉGUÉE NATIONALE

Voici mon témoignage après le décès tragique de ma mère le 23 janvier 2017. Quand cela sera-t-il réel ? Une fin de vie digne... Les années passent, certains médecins pratiquent l'euthanasie ; cela se fait, mais ne se dit pas, sinon c'est puni par la loi, dixit le médecin de ma mère. Mon père, mon compagnon ont bénéficié de cet acte d'amour. Ma pauvre mère, quant à elle, n'a pas eu autant de chance. Jamais je n'oublierai ces 2 jours 1/2 et 3 nuits de sa lente agonie eu égard à la sédation létale (morphine, Hypnovel à petites doses) sous laquelle elle avait été placée. Après le passage du médecin et de l'infirmière, j'ai mis fin à sa souffrance, bravant ainsi les propos du médecin qui tout de go m'avait signifié qu'elle ne pratiquerait pas l'euthanasie. J'ai pris sur moi toute la responsabilité que cela induisait. Je resterai marquée jusqu'au moment où ma fin de vie personnelle arrivera. Je sais par avance que jamais je n'autoriserai les soins palliatifs tels que ma mère les a vécus jusqu'au

délitement des fonctions vitales. Comment à l'ère où les hommes marchent sur la lune, font le tour du monde sur l'eau en un temps record, et ce grâce aux technologies de pointe, peut-on autoriser pareil acharnement thérapeutique d'une cruauté sans pareille. Ma colère dépasse ma tristesse, car je n'ai pas pu faire respecter le mot écrit et confié de ma pauvre mère. J'ai assisté, impuissante aux propos débiles des uns et des autres, médecin, infirmières, aides-soignantes « Elle est tranquille, elle ne souffre pas, elle n'est pas encombrée... ». L'hypocrisie derrière laquelle se réfugient certains médecins, protégés par cette loi Leonetti a somme toute été conçue uniquement pour protéger le corps médical dans son ensemble. C'est dans ce genre d'adversité que l'on apprend à mesurer ces actes inhumains, sans manger, sans boire... D'un point de vue philosophique, le seul

drame dont on ne se relève pas, c'est la mort ; quand elle vous est imposée de cette manière, c'est criminel.

**Nicole Gobin,
Le Pouliguen**

Dans le journal n° 140 de mars 2017, le témoignage de la page 21 « D'accord, pas d'accord » est une lecture poignante, douloureuse qui demande une réponse concrète. Un être humain qui a fait son choix, bien réfléchi, sans peur et sans reproche, qui a signé ses directives anticipées, en accord avec sa famille et le médecin généraliste, qui a dépassé 80 ans et ne peut plus respirer, comment est-ce possible qu'il ne soit pas entendu et respecté par les médecins ? Quand j'approcherai le cas de ce pauvre monsieur, sera-t-il inhumain que je demande la mort ? J'adresse mes condoléances à Jocelyne Petitjean et à toute sa famille. Que personne, plus jamais, ne subisse ce sort. Jocelyne, je vous soutiens grandement.

**Eugénie Marty,
La Ville Dieu du Temple**

**SOUTIEN AU PLAIDOYER
CONTRE L'AUTOPSIE,
JOURNAL DE L'ADMD N°140**

Je m'associe pleinement à la proposition de monsieur Henri Clave. Un couple d'octogénaires très proches de nous, malades, sans enfant, s'est suicidé récemment. En l'absence de la famille, éloignée, nous avons été soumis à des investigations de gendarmerie insistantes car nous étions destinataires de lettres sans ambiguïté sur les intentions de nos amis, dont l'acte nous a bouleversés mais pas surpris. On nous parla d'enquête sur une éventualité de meurtre, alors qu'aucune inculpation n'était possible, le « meurtrier » présumé étant mort. La maison fut mise sous scellés, les opérations d'autopsie retardèrent les obsèques de plus de 10 jours. Certes, il faut éviter tout risque de dérive en pareil cas, mais il serait souhaitable de préserver la dignité des personnes même post mortem. Qu'en pensent les juristes de l'ADMD ?

**Edwige Delcour,
Feucherolles**

LETTRE À JEAN-LUC ROMERO

Je vous remercie, vous, monsieur le président, et tous les militants qui œuvrent pour nous permettre de mourir dans la dignité.

Nous nous battons toute notre vie pour travailler, manger à notre faim et avoir un peu de chaleur et d'amour. Et, maintenant, nous devons nous battre pour mourir dignement, sans trop de souffrances. Mais voilà, j'ai lâché le mot qu'il ne fallait pas dire : souffrances !

[...] Moi aussi, « J'accuse » tous ceux et celles qui détiennent le « pouvoir » de nous obliger à vivre et à mourir avec « leur consentement » autoritaire et barbare. Ils ont le « droit divin » pour eux.

De plus, je les soupçonne de préparer leur « dernier voyage » à l'étranger et d'accepter de payer très cher, pour ne pas vivre cette épreuve. Si ce n'était pas le cas, bien sûr qu'ils seraient à nos côtés, dans la même

démarche que nous ! [...] J'ai reçu depuis quelques mois le nouveau document des directives anticipées et j'y trouve la déclaration suivante, dans le n° 1 : refuser tous les traitements dont l'alimentation et l'hydratation... Termes non indiqués dans le document que j'ai signé en 2015. Quelle étrange proposition ! Subir une déshydratation est l'équivalent de toute autre souffrance, peut-être même la pire de toutes.

[...] Je ne comprends pas, vraiment pas, pourquoi on remplace une souffrance par une autre. Qu'est-ce qu'on y gagne puisqu'on reste toujours dans la souffrance !

Comprenez-bien que je ne peux adhérer à cette nouvelle directive si je ne peux refuser l'article 1. J'ai pris beaucoup de temps avant de vous envoyer cette lettre. Y a-t-il une autre solution que la déshydratation ? Oui, mais

elle est interdite dans le pays des Droits de l'Homme.
**Francine Coulon,
Metz**

Récemment, j'ai dû prendre une décision d'accompagnement à la fin de vie pour ma maman qui m'avait toujours dit qu'elle ne souhaiterait pas d'acharnement thérapeutique s'il devait lui arriver un événement grave ou une maladie invalidante. En effet depuis presque 4 ans il avait été diagnostiqué une maladie neurodégénérative de type démence fronto temporale ou maladie de Pick. L'évolution fut rapide avec un placement en institution. Scénario de ses pires cauchemars m'avait-elle toujours témoigné dès lors que je fus en âge de comprendre des situations graves (jeune adulte, fin ado). Environ 15 jours précédant ma décision, elle s'était mise à chuter lourdement sans explication avec traumatismes sur la tête qui ont conduit à un hématome intra cérébral.

Les médecins urgentistes ont très bien compris ma demande face à la gravité et à l'état de santé de maman.

Cependant, la mise en place le lendemain du protocole d'accompagnement avec la « fameuse » sédation profonde par l'équipe mobile de soins palliatifs à domicile a été le début d'une longue semaine d'agonie pour elle et d'angoisses, de craintes, de questionnements... pour nous, les proches. Malgré ma profession de soignante, voir sa mère, au final, mourir de faim et de soif va rester un traumatisme et une cicatrice psychique pour le reste de mon existence.

La sédation profonde a mis 4 jours avant d'être effective ! Bref j'aurais souhaité pour elle que l'on puisse l'aider à partir plus rapidement pour éviter ces souffrances.

**Elodie Bois,
Saint-Simeux**

Comité d'honneur

Au 5 juillet 2017

Présidente du comité d'honneur : Noëlle CHÂTELET, écrivaine

Hugues AUFRAY, chanteur-compositeur - Marie-Christine BARRAULT, comédienne - Jean BAUBEROT, fondateur de la sociologie de la laïcité - Etienne-Emile BAULIEU, biologiste - Nathalie BAYE, comédienne - Guy BEDOS, humoriste - Louis BERIOT, journaliste - Pierre BIARNES, ancien sénateur - Wendy BOUCHARD, journaliste - Pierre BOURGUIGNON, membre honoraire du Parlement - Etienne BUTZBACH, ancien maire de Belfort - Jean-Claude CASADESUS, chef d'orchestre - Michel DEL CASTILLO, écrivain - Frédéric CHAUSSOY, médecin de Vincent Humbert - Hélène CIXOUS, écrivaine - François de CLOSETS, écrivain - Yves COCHET, ancien ministre, député européen - Christiane COLLANGE, écrivaine - André COMTE-SPONVILLE, philosophe - Boris CYRULNIK, philosophe - Bertrand DELANOË, ancien maire de Paris - Mylène DEMONGEOT, comédienne - Marc-Alain DESCAMPS, professeur de psychologie - Mugette DINI, sénatrice honoraire - Mireille DUMAS, journaliste - Laurent FABUIS, président du Conseil Constitutionnel - Olivier FALORNI, député - Dominique FERNANDEZ, écrivain - Alain FOUICHE, sénateur - Irène FRAIN, écrivaine - Bruno GACCIO, humoriste - Jean-Pierre GODEFROY, sénateur - Anne HIDALGO, maire de Paris - Nelly KAPLAN, cinéaste - Léonard KEIGEL, cinéaste - Patrick KESSEL, journaliste - Brigitte LAHAIE, animatrice radio - Philippe LAZAR, professeur, fondateur du Comité national de bioéthique dans les sciences de la vie et de la santé - Marylise LEBRANCHU, ancienne ministre - Charles LIBMAN, avocat - Jacques MAILHOT, chansonnier - Noël MAMERE, député honoraire - Marcel MARECHAL, metteur en scène - Henriette MARTINEZ, députée honoraire - Véronique MASSONNEAU, ancienne députée - Bruno MASURE, journaliste - Catherine MATAUSCH, journaliste - Jean-Luc MÉLENCHON, ancien ministre - Albert MEMMI, écrivain - Olivier MINNE, animateur télé - Véronique NEIERTZ, ancienne ministre - Michel ONFRAY, philosophe - Marcel OPHULS, cinéaste - Geneviève PAGE, comédienne - Jean-Claude PECKER, professeur honoraire au Collège de France - Gilles PERRAULT, écrivain - PIEM, dessinateur - Micheline PRESLE, comédienne - Christian RAUTH, acteur - Hubert REEVES, astrophysicien - Line RENAUD, artiste - Pascale ROBERTS, comédienne - Jean-Luc ROMERO, président de l'ADMD - Claude SARRAUTE, journaliste - Stone, chanteuse - Margie SUDRE, ancienne ministre - Bernard THEVENET, vainqueur du tour de France, commentateur TV - Michel VERRERET, sociologue - Françoise XENAKIS, journaliste.

Mais aussi, ceux qui furent à nos côtés, à qui nous devons beaucoup et à qui nous pensons toujours : Maurice AGULHON, historien - Jean AMADOU, chansonnier - Marc BLONDEL, président de la Libre Pensée - Antoine BOURSEILLER, cinéaste - André BRINCOURT, écrivain - Régine DEFORGES, écrivaine - Danielle DELORME, comédienne - Jean FERNIOT, journaliste - Viviane FORRESTER, écrivaine - Yves GALIFRET, professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie - Pierre-Gilles de GENNES, physicien, prix Nobel - Françoise GIROUD, ancienne ministre, écrivaine - Benoîte GROULT, écrivaine - Roger HANIN, comédien - Albert JACQUARD, biologiste - Mireille JOSPIN, sage-femme - Simonne et Jean LACOUTURE, écrivains - Bernadette LAFONT, comédienne - Paul LOMBARD, avocat - Emile PAPIERNIK-BERKHAUEUR, professeur de médecine - Michel POLAC, journaliste - Claire QUILLIOT, veuve de l'ancien ministre Roger Quilliot - Michel ROCARD, ancien premier ministre - SINÉ, dessinateur - Pierre SUDREAU, ancien ministre, préfet - Elie WOLLMAN, sous-directeur honoraire de l'Institut Pasteur, décédé.



BULLETIN D'ADHÉSION

PROTÉGEZ VOS PROCHES... OFFREZ-LEUR CE BULLETIN D'ADHÉSION

À RENVoyer À L'ADMD, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT : ADMD • 50, RUE DE CHABROL - 75010 PARIS • TÉL. : 01 48 00 04 16

Je soussigné(e),

Mme/Mlle/M. Nom Prénom

Adresse complète.....

Téléphone Date de naissance

Courriel@.....

Profession (ou ex-profession).....

Comment nous avez-vous connus ? (s'il s'agit d'un adhérent, merci de nous indiquer son numéro d'adhérent : |_|_|_|_|_|_|_|).....

Ayant pris connaissance de l'objet de l'association, sollicite mon admission comme membre de celle-ci.

Fait à :
le :.....

Signature :



Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement sur le site internet : www.admd.net
Règlement par CB en mode sécurisé par la Caisse d'Épargne.

Cotisation annuelle : 26 €.
Cotisation "jeunes" (jusqu'à 35 ans) : 5 €.
Cotisation "duo" (2 personnes vivant à la même adresse) : 47 €